

Adexar®

+ Comet® 200

L'accélérateur de rendement
des céréaliers qui voient plus loin

FONGICIDES CEREALES

SDHI de 3ème Génération

BASF
The Chemical Company

Constitution

C'est un bidon associatif constitué de

6 L d'Adexar® + 2 L de Comet® 200

62,5 g/l de XEMIUM® (fluxapyroxad)
+ 62,5 g/l d'époxiconazole

200 g/l pyraclobostrobine



Utilisation

Blés

Dernière feuille pointante
à gonflement

**Dans un programme
2 traitements**

Adexar® + Comet® 200 Pour 7,5 Ha

Adexar® 0,8 l/ha +Comet® 200 0,25 l/ha

Orges

Dernière feuille pointante
à sortie des barbes

Adexar® + Comet® 200 Pour 8,5 Ha

Adexar® 0,7 l/ha +Comet® 200 0,2 l/ha

Traitements unique

Adexar® + Comet® 200 Pour 6 Ha

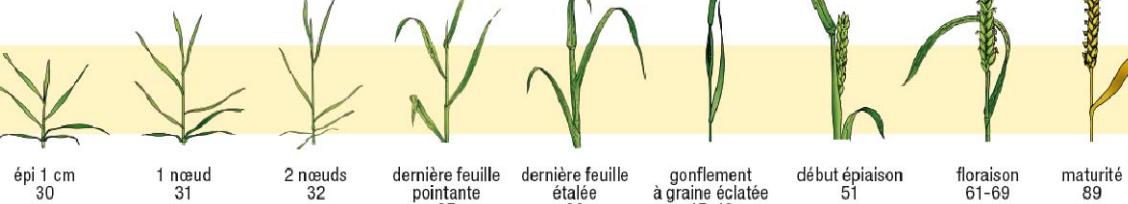
Adexar® 1 l/ha +Comet® 200 0,3 l/ha

Adexar® + Comet® 200 Pour 6 Ha

Adexar® 1 l/ha +Comet® 200 0,3 l/ha

Positionnement

Adexar® + Comet® 200



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Bénéfices

Une solution assurant :

- La protection des organes néoformés grâce à la mobilité unique de XEMIUM®
- Une curativité et une grande persistance d'action grâce aux bénéfices conjugués du XEMIUM® et du F500
- Un large spectre et un haut niveau d'efficacité
- Un niveau de rendement inégalé

Blés	Septoriose	Rouille brune	Rouille jaune	Oïdium
Orges	Helmintho	Rhyncho	Rouille naine	Ramulariose

Fiche d'identité

marque déposée BASF. Adexar®. Autorisation de vente : n° 2110170. Composition : 62,5 g/l de fluxaproxad (Xemium®) + 62,5 g/l d'époxiconazole. **Formulation :** concentré émulsionnable (EC). **Usages autorisés :** BLÉS : septoriose, rouille brune et piétin-versé. ORGES : rhynchosporiose, helminthosporiose (D. Terres) également autorisé sur ramulariose, rouille naine, oïdium, piétin-versé. AVOINES : rouille couronnée, piétin-versé. SEIGLES : rhynchosporiose, rouille brune. TRITICALE : septoriose, rouille brune, oïdium, piétin-versé. **Classement :** Attention H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Délai avant récolte :** 35 jours. **Délai de rentrée dans la culture :** 48 heures. **Distance aux points d'eau :** respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 5 mètres. **Nombre maximum d'applications :** 1/an**. **Ne pas appliquer à la dose maximum homologuée plus d'une fois par an et par parcelle le produit Adexar™ ou tout autre produit à base d'une substance active du groupe des inhibiteurs du complexe mitochondrial (SDHI) afin de limiter le risque de résistance. **Protection utilisateur** lors de la manipulation produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4. **Comet® 200. Autorisation de vente n° 2100151. Composition :** 200 g/l de pyraclostrobine. **Formulation :** concentré émulsionnable (EC). **Usages autorisés :** Blés : 1,1 L/ha rouille brune, rouille jaune. Orges : 1,1 L/ha helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine. Avoine : 1,1 L/ha rouille couronnée. Seigle : 1,1 L/ha rhynchosporiose, rouille brune. Triticale : 1,1 L/ha rouille brune, rouille jaune. **Classement :** N : dangereux pour l'environnement. Xn nocif. R20/22 : nocif par inhalation et ingestion. R38 : irritant pour la peau. R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **Distance par rapport au point d'eau (zone non traitée) :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour 2 applications par parcelle et respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application par parcelle. **Distance aux aires non cultivées adjacentes :** Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. **Délai d'emploi avant récolte :** 35 jours. **Délai de rentrée dans la parcelle :** 48 heures. **Nombre maximum de traitement :** sur helminthosporiose de l'orge 1/an sinon 2/an. Si stockage à des températures inférieures à 5°C, possibilité d'effets irréversibles. 576FCEFGE0212SUD

Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.

Dangereux. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Février 2012.

Retrouvez plus d'informations sur le site : www.agro.bASF.fr

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phytalitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr